

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 :

Une croissance mondiale modérée en 2023 :

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant les banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. Après 10 hausses consécutives la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre 2023. L'inflation en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre. Deux facteurs d'inquiétudes subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante et une inflation qui oscille autour de 0 %, indiquant une demande stagnante.

<u>En France</u>: En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'Energie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était établie à 5,9 %, parmi les plus faibles de l'union Européenne. En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1^{er} janvier ont entrainé un regain de pressions inflationnistes avec un pic atteint à 7,3 % sur un an en février 2023. Le processus de désinflation est engagé en France. Au T3 2023, l'inflation a atteint 5,5 % en moyenne. Le contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. La hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.

La loi de finances pour 2024 a été élaborée de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien de pouvoir d'achat des ménages.

Elle prévoit 40 milliards d'euros dédiés à la transition écologique soit 7 milliards de plus qu'en 2023, un financement qui concernera aussi bien des particuliers, que les entreprises et les collectivités territoriales. En particulier, des fonds seront investis pour la rénovation des logements et des bâtiments publics et privés. Cet argument est cependant à nuancer suite aux annonces récentes faites par Bercy; les crédits de l'Etat au profit des collectivités sont cependant sanctuarisés (DGF, Dotations de soutien à l'investissement DETR/DSIL ou encore FCTVA).

L'objectif du gouvernement est de ramener le déficit public sous la barre des 3 % à l'horizon 2027.

Le déficit public est de -4,9 % pour une croissance de 1 % en 2023. (Pour rappel la dette est de 3 000 milliards) avec une inflation à 4.9 % et un endettement en % du PIB de 109.7% Il faut noter également que la dette des collectivités locales ne représente que 8% de la dette publique.

L'Etat s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement en %	4,8	2	1.5	1.3	1.3

Le contexte économique local

L'année 2023 a marqué une véritable rupture pour la santé financière des collectivités territoriales, confrontées à une forte inflation de leurs dépenses et à des recettes, en particulier fiscales, plus faibles qu'espérées.

Ce sont principalement les fortes hausses des charges à caractère général (+ 9,5 % au niveau du bloc communal – communes et intercommunalités) et des dépenses de personnel (+ 5,1 %) qui expliquent « l'effet de ciseau » sur l'épargne dans la plupart des catégories et strates de collectivités en 2023 :

	Ev° des dépenses de fonctionnement	Ev° des recettes de fonctionnement
COMMUNES	+ 5,5 %	+ 4,3 %
INTERCOMMUNALITES	+ 5,6 %	+ 4,9 %

La loi de programmation des finances publiques pour la période 2023 - 2027, adoptée elle aussi en décembre dernier, ne contient plus de mesures coercitives pour les collectivités, de type « contrats de Cahors ». Toutefois, elle fixe un objectif aux collectivités territoriales : leurs dépenses de fonctionnement ne doivent pas excéder l'inflation -0.5 % (le taux d'inflation pour 2024 étant de +2.6%)

Compte tenu des prix de l'énergie encore élevé, les mesures de l'Etat visant à soutenir les collectivités locales au regard des prix élevés de l'électricité en 2024 sont les suivantes :

- -le filet de sécurité appliqué en 2023 ne sera pas reconduit en 2024 à ce jour ;
- -quant au bouclier tarifaire, le dispositif de plafond de prix à 280€/MWh est prolongé cette année.

Il ne concernera cependant que les petites collectivités de moins de 10 agents et dont les recettes sont inférieures à 2 M€ (La Commune n'est donc pas concernée) ;

- -l'amortisseur électricité est reconduit en 2024 mais dans les conditions suivantes :
- 1. Seuil de déclenchement de la prise en charge à 250€/MWh (contre 180€/ MWh en 2023) : La Commune dans le cadre du groupement de commande avec le Grand Nancy se situe en deçà du seuil de déclenchement de 250€/MWh.
- 2. Pas de plafonnement (plafond de 500€/MWh en 2023);
- 3. Taux de couverture de la facture de 75% (contre 50 % en 2023).

Les autres mesures de la loi de finances trouvant à s'appliquer à la Commune sont les suivantes :

- -Article 151 : Assouplissement des règles de lien entre les taux, notamment pour voter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. L'article vise en particulier les communes et EPCI dont le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est inférieur à 75 % de la moyenne.
- -Article 191 : Obligation pour les collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants de présenter dans une annexe à leur compte administratif 2024 les dépenses d'investissement qui contribuent positivement ou négativement (ou qui sont neutres) à tout ou partie des objectifs de transition écologique : le décret d'application de ce texte n'est pas encore paru à ce jour.
- -Article 192 : Possibilité pour les collectivités de plus de 3 500 habitants d'identifier et d'isoler la part de leur endettement consacré à financer des investissements concourant à la transition écologique.
- -Article 243 : La dotation « biodiversité » devient la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales ; son enveloppe passe de 41,6 à 100 millions d'euros. A compter de 2024, toutes les communes rurales au sens de l'INSEE, dont une partie « significative » du territoire est couverte par une aire protégée, ou qui jouxte une aire marine protégée, pourront bénéficier de cette dotation : La Commune du Val d'Ajol bénéficie de cette dotation en tant qu'adhérente du parc Naturel régional des Ballons des Vosges. Cette dotation s'est élevée à 16 399 € en 2024.

Contexte local

Le budget principal

Les principaux éléments du compte administratif 2023 sont récapitulés dans le diagramme joint (Annexe 1) et font ressortir une épargne brute de 628 403 €. Cette épargne sert en premier lieu à rembourser la dette (418 722 €).

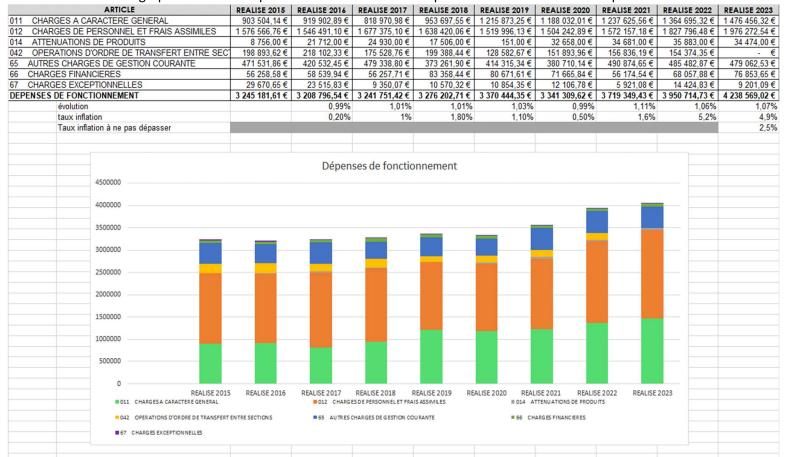
La section de fonctionnement

Les ressources communales 2023 ont été de 4 680 724 € et proviennent notamment des dotations de l'Etat et subventions, de la fiscalité, du remboursement de frais par les redevables, du revenu des immeubles, de la mise à disposition de personnel aux budgets annexes, du produit des ventes de bois et diverses redevances.

Les dépenses de fonctionnement 2023

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la Commune est d'environ 1 % par an (avec un pic de 1.12 % en 2022 – cf diagramme en annexe 1).

Le tableau et le graph lié ci-dessous présentent l'évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2015 :



L'encours de la dette au 1er janvier 2023 est de 3 430 245 €. L'endettement de la commune reste faible si l'on se réfère aux données nationales qui imposent un plafond de 12 années d'épargne brute pour les communes. Notre commune est capable de rembourser sa dette en 6 années d'épargne brute. A ceci s'ajoute un profil d'annuités favorables avec deux prêts arrivant à échéance dès mars 2024 et janvier 2025.

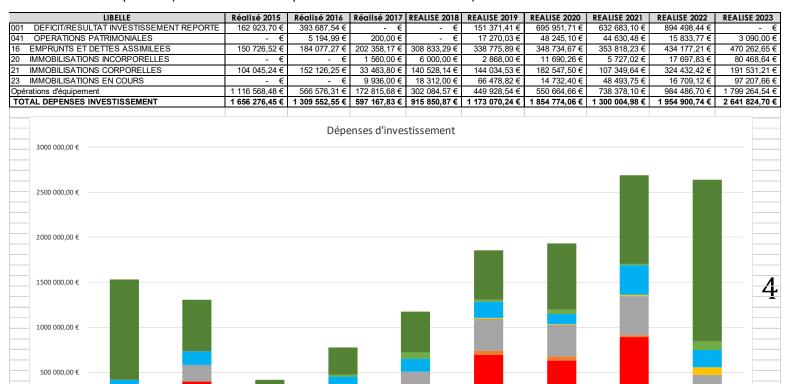
Les opérations inscrites en 2023, engagées et non terminées (tant en dépenses d'investissement qu'en recettes) :

- Réhabilitation du Presbytère (études),
- Olichamp,
- Salle des Fêtes,
- La réhabilitation du foyer rural,
- Des travaux à la gendarmerie,

- Des travaux à la Mairie,
- La réfection de la toiture du 6 place de l'Hôtel de Ville,
- Un reliquat de voirie 2023,
- La mise en œuvre d'un panneau « Site du Goût » sur la RN 57, ...

représentent un solde de dépenses en RAR (reste à réaliser) de 576 181.17 € soit un solde d'exécution net de l'exercice de 6 837.70 €

<u>Concernant les dépenses d'investissement</u>, le tableau suivant souligne un taux d'opérations d'équipement réalisé en 2023 très important (le dernier d'une ampleur similaire datant de 2015)



Ces opérations ont porté sur des travaux de voirie, le chantier de réhabilitation du foyer rural, la finalisation des travaux de Faymont (quote-part budget principal), Pierre de Laitre, la salle des fêtes, les travaux en mairie, à l'école du Centre, aux ateliers, la réfection du terrain de basket et Olichamp.

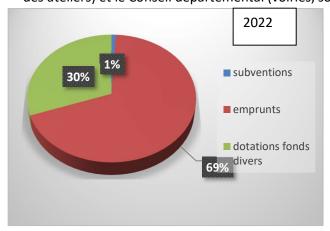
REALISE 2019

■ Opérations d'équipement

■ 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

REALISE 2020

Enfin quant aux recettes d'investissements, si en 2022, l'essentiel des recettes d'investissement provenait de l'emprunt (69%) la tendance s'inverse pour 2023 avec des dotations (67%) et des subventions à hauteur de 266 222.69€ (33%); ces dernières portent sur de la DETR (avance pour la Salle des fêtes/ reliquat vidéoprotection, avance Olichamp, Faymont pour la quote-part du budget principal) et enfin la Région Grand Est (vidéoprotection, pont des ateliers) et le Conseil départemental (voiries, solde rue de la Brasserie, TBI, Faymont...).

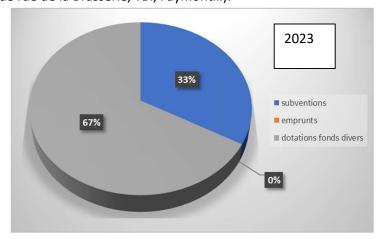


■ 001 DEFICIT/RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE ■ 041 OPERATIONS PATRIMONIALES

■ 23 IMMOBILISATIONS EN COURS

Réalisé 2015

21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES



REALISE 2021

20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

REALISE 2022

REALISE 2023

5

Les projets pour 2024 :

L'ensemble des opérations en reste à réaliser seront menées à terme à savoir :

- Les eaux pluviales à Olichamp
- L'acquisition de terrains et de forêts
- Les travaux à la gendarmerie
- Les travaux à l'école du Centre
- La fin des travaux de voirie 2023
- La salle des fêtes (1° tranche)
- Les travaux aux « Pierres de Laître »
- La rénovation de toiture du 6 place de l'Hôtel de ville
- La signalisation touristique RN 57

En fonction des subventions obtenues, les opérations suivantes pourraient être envisagées :

- Travaux de voirie 2024
- Réhabilitation du Presbytère
- Passage en LED de l'ensemble de l'éclairage public
- La réfection de la toiture de la mairie
- La mise en œuvre d'un système de gestion centralisée des serrures des Bâtiments publics
- Des travaux de réfection du local de la tribune de foot, du terrain de tennis...
- L'acquisition de deux véhicules (un pour les ST et un second pour les associations)
- Différents petits outillages et équipements pour les services techniques.

En lien avec les différents programmes engagés, « Petites villes de demain », « OPAH-RU », certaines opérations pourront être ou seront enclenchées :

- Réhabilitation du parcours de pêche
- Réhabilitation du Presbytère
- La mise en œuvre de nouvelles aides complémentaires (aide au ravalement de façade, prime ciblant les logements vacants et leur sortie de vacances, abondement des aides aux travaux de l'ANAH...)

<u>Ci-dessous, le schéma global de présentation de l'évolution des principaux équilibres financiers :</u>

En milliers d'EUROS (€)	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023
RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	4 080	4 187	4 655
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	61,66	64,33	54,74
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	486,20	496,24	514,29
73 IMPOTS ET TAXES	1 753,49	1 786,77	2 012,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 688,94	1 729,49	1 946,84
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	89,62	110,13	127,20
En milliers d'EUROS (€)	,	,	,
	2 225	2.714	2.066
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 335	3 714	3 966
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 237,63	1 364,70	1 476,46
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 572,16	1 827,80	1 976,27
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	34,68	35,88	34,47
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	490,87	485,48	479 062,53
EPARGNE DE GESTION (résultat courant)	745	473	689
Taux d'épargne de gestion	17,9%	11,0%	14,5%
76 PRODUITS FINANCIERS	0,01	0,01	0,01
66 CHARGES FINANCIERES	56,17	66,17	75,21
RESULTAT FINANCIER	- 56,16	- 66,17	- 75,20
	33,23	0.0,=2.	20,20
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	14,29	45,05	25,66
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5,92	14,42	9,20
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8,37	30,63	16,46
	·		
EPARGNE BRUTE	696,78	437,57	630,05
Taux d'épargne brute	16,8%	10,2%	13,2%
Remboursement du capital de la dette	306,49	434,18	418,72212
EPARGNE NETTE	390,29	3,39	211,32
Taux d'épargne nette	9,4%	0,1%	4,4%
Emprunt nouveau (en milliers d'€)	0	2 400	0
	•	2 400	
En milliers d'EUROS (€)			
Dépenses PPI	944,58	1 519,33	2 171,56
Recettes d'inv. (hors emprunt)	784,19	1 062,86	537,98
Besoin de financement des invsts.	160,39	456,47	1 633,59
En milliers d'EUROS (€)			
En millers a EUROS (€)			
Résultat de l'exercice (avant emprunt retraité)	87,31	425,82	1 367,36
Excédent (+) / Déficit (-) reporté de n-1 non affecté	73,08	- 129,52	266,22
BESOIN(+)/CAPACITE(-)DE FINANCEMENT avant			
emprunt	- 302,98	582,61	1 156,04
Emprunt contracté	0	2 400	0
Solde d'exécution du budget principal	303	1 817	-1 156
Encours de dette <i>(en milliers d'€)</i>	2 749	3 824	3 482
		8,7	5,5
Capacité de désendettement	3,9	o. /	7.7

Les budgets annexes

Les services des eaux et d'assainissement ont une autonomie financière et concernent des activités payantes. Ces budgets annexes qualifiés d'« industriel et commercial » sont réputés s'autofinancer contrairement au budget annexe de la maison de Santé étant un budget annexe administratif (et pouvant ainsi bénéficier d'une subvention d'équilibre du budget principal de la Commune).

Budget du Service des Eaux

Les principaux éléments du compte administratif 2023 sont récapitulés dans le diagramme joint (Annexe2) et font ressortir une épargne brute de 261 013 €, épargne suffisante pour couvrir l'annuité de la dette (137 037 €).

Le Compte administratif 2023 fait apparaître un résultat global d'exercice de 154 527.70 € avec un résultat de fonctionnement positif de 205 083.95 € et un résultat d'investissement négatif de 50 556.25 €.

La section d'investissement est marquée par :

- La réalisation des travaux d'eau Rue des œuvres (17 566.60 € en travaux)
- La fin des travaux d'eau potable de Faymont (229 977.77 €)
- Le remboursement annuel du capital des emprunts s'élevant à 123 466.28 €.

En recettes, 498 006.48 € de subventions d'investissement ont été encaissées (Faymont, rue des œuvres et soldes d'opération tel que la rue de la Brasserie...)

Compte tenu du montant du projet sur le BA de l'Eau et de la subvention obtenue, le coût final de l'opération FAYMONT sur le budget d'Eau est estimé à 96 084.70 € tandis que pour l'opération Rue des Œuvres, ce coût final est estimé à 14 543.44 €.

Les décisions d'augmentation des tarifs prises depuis 2019 ainsi que la mise en place de la part fixe ont permis d'assainir ce budget annexe, permettant d'envisager sereinement le transfert de la compétence EAU à la CCPVM en 2025.

L'encours de la dette est de 886 637 €.

Les travaux envisagés en 2024 porteraient sur :

- -la modernisation du réseau d'eau potable dans le quartier des Rabeaux (montant total estimé à 711 612 € HT)
- -une mission de Maitrise d'œuvre portant sur la réalisation du réservoir de Faymont (travaux pour 2025) ainsi qu'une étude concernant la rénovation du réseau d'eau des Pruines.

Budget du Service de l'Assainissement

Les principaux éléments du compte administratif 2023 sont récapitulés dans le diagramme joint (Annexe3) et font ressortir une épargne brute de 188 514 €, épargne suffisante pour couvrir l'annuité de la dette (186 069 € - capital).

Le Compte administratif 2023 fait apparaître un résultat global d'exercice de 176 976.33 € avec un résultat de fonctionnement positif de 151 635.09 € et un résultat d'investissement positif de 25 341.24 €. Ces données seront reprises dans la délibération d'affectation des résultats 2023.

La section d'investissement est marquée par :

- La réalisation des travaux d'assainissement Rue des œuvres (133 559.70 € en travaux et 5 135.62 € de MO)
- La fin des travaux de Faymont (272 923.21 €)
- Le remboursement annuel du capital des emprunts s'élevant à 131 158.93 €.

En recettes, 377 846.76 € de subventions d'investissement ont été encaissées (Faymont, rue des œuvres et soldes d'opération tel que la rue de la Brasserie...)

Ainsi, compte tenu du montant du projet sur le BA de l'Assainissement et de la subvention obtenue, le coût final de l'opération FAYMONT sur le budget de l'assainissement est estimé à 104 773.46 € tandis que pour l'opération Rue des Œuvres, ce coût final est estimé à 41 156.28 €

Les décisions d'augmentation des tarifs prises depuis 2019 ainsi que la mise en place de la part fixe ont permis d'assainir ce budget annexe, permettant d'envisager sereinement le transfert de la compétence ASSAINSSEMENT à la CCPVM en 2025.

L'encours de la dette est de 1 242 141 €.

Les travaux envisagés en 2024 porteraient sur :

-le raccordement au réseau d'assainissement collectif du quartier des Rabeaux (montant total estimé à 1 300 000 € HT pour une subvention totale attendue de 868 965 € Agence de l'eau RMC/ DETR-DSIL et Conseil départemental)

Budget annexe de la Maison de Santé

Le Compte administratif 2023 fait apparaître un résultat global d'exercice négatif de 1 231.63 € avec un résultat de fonctionnement positif de 30 160.05 € et un résultat d'investissement négatif de 31 391.68 €.

Fonctionnement Dépenses

Les dépenses se limitent au remboursement des intérêts à hauteur de 7 250.24 € ainsi que le paiement des différentes taxes liées à la construction de l'extension de la Maison de Santé (taxe d'aménagement, redevance d'archéologie préventive...) ainsi que les assurances (Dommages aux Biens et RC)

Fonctionnement Recettes

Le montant des loyers est de 31 057.97 € auquel il faut ajouter le remboursement de la TEOM (581 €). Il est précisé que pour 2023, il n'y a eu aucune prise en charge du déficit de ce BA par le budget principal.

Investissement

L'annuité de l'emprunt en capital (28 663.33 €), les frais d'études (Maitrise d'œuvre, CT et CSPS à hauteur de 15 045.68 €), le coût de la construction (252 244.57 €)

Le versement des avances de subventions de la Région et de l'Etat au titre de la DETR (soit 45 146.90 €)

L'encours de la dette est de 213 206.30 €.

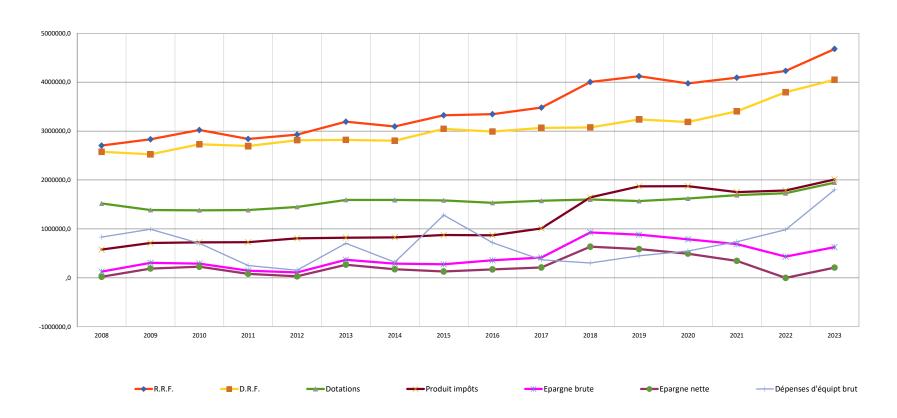
Ci-dessous, le bilan global de l'extension de la maison de santé réalisé en 2023 et pour lequel le versement du solde de subventions est prévu en 2024 :

Le Val	PLAN DE F	INANCEMENT -N	1ARCHE EXTENS	SION DE LA MAISON I	DE SANTE		
d'Ajol Commune des ♡osges		Décret n°2020-1129 DU	14 Septembre 2020				
Travaux extension MDS	€HT	249 241,10 €		89%			
Sondages géotech	€HT	2 120,00 €		1%			
CT et CSPS	€HT	4 064,70 €		1%			
Mission MO	€HT	25 890,31 €		9%			
	TOTAL Marchés	281 316,11 €					
			versem	ent avance 30%	Solde à verser	Solde v	ersée
Région Grand Est	35%	89 787,00 €	versée le 20/02/23	26 936,00 €	62 851,00 €	60 599,11 €	
DETR / DSIL	24%	60 703,00 €	versée 06/03/23	18 210,00 €	42 493,00 €	42 493,00 €	
CD88 T1	11%	29 536,00 €			29 536,00 €	29 536,00 €	
		180 026,00 €		Total subventions attendues		versement 2024	132 628,11 €
TOTAL				180 026,00 €	subventions versées	177 774,11€	
Montant travaux	soit taux de sul	ovention global de			63,19		
	TOTAL COUT P				281 316,11 €		
	TOTAL RESTE à	Charge Commune HT			101 290,11 €		
					Date MAJ	06/02/2024	

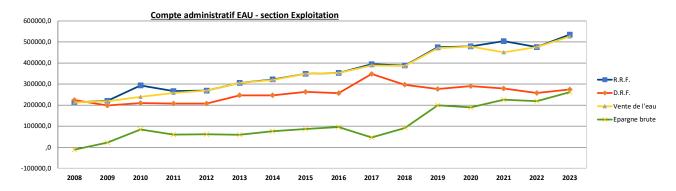
Selon les recettes à percevoir en 2024 (subventions et revalorisation loyer de la SISA), la prise en charge du déficit du BA de la Maison de Santé peut être estimé à 12 260 €. Il pourra être envisagé à terme de fusionner ce budget annexe avec le budget principal

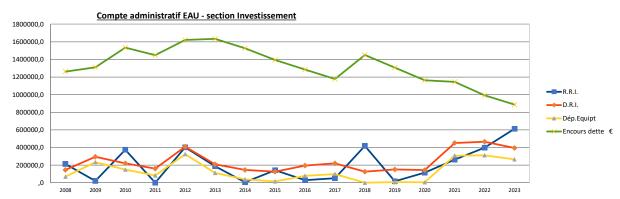
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
R.R.F.	2 705 123	2 833 278	3 022 904	2 841 737	2 927 171	3 191 435	3 093 599	3 324 751	3 348 119	3 480 197	4 005 501	4 121 309	3 975 870	4 094 211	4 232 023	4 680 724
D.R.F.	2 576 233	2 525 285	2 731 862	2 695 681	2 816 333	2 822 531	2 802 545	3 046 405	2 990 894	3 066 222	3 076 814	3 239 282	3 187 063	3 403 556	3 796 340	4 052 320
Evolution DRF		0,98%	1,08%	0,99%	1,04%	1,00%	0,99%	1,09%	0,98%	1,03%	1,00%	1,05%	0,98%	1,07%	1,12%	1,07%
Dotations	1 520 217	1 388 506	1 381 088	1 385 871	1 450 302	1 594 329	1 592 338	1 582 963	1 531 523	1 574 857	1 603 713	1 571 463	1 621 558	1 688 937	1 729 493	1 946 838
Produit impôts	577 029	711 129	725 388	728 708	807 498	821 472	828 451	875 336	870 528	1 008 885	1 644 920	1 871 429	1 874 907	1 753 485	1 786 766	2 011 998
Epargne brute	126 890	307 993	291 042	146 056	110 838	368 904	291 054	278 346	357 225	413 975	928 687	882 027	788 808	690 655	435 682	628 403
Epargne nette	21 564	190 905	229 529	82 738	29 974	269 960	175 945	127 913	173 145	211 617	636 073	588 098	493 559	347 881 -	1 060	209 681
Dépenses d'équipt brut	835 843	995 371	705 573	250 280	157 346	706 000	320 080	1 284 084	720 076	369 314	302 085	449 929	550 665	738 378	984 487	1 799 265
Encours de la dette	1 084 554	1 247 228	1 130 659	1 404 909	1 324 045	2 095 427	1 617 094	2 185 325	2 508 166	2 331 277	2 518 961	2 280 200	2 018 867	2 748 858	3 823 715	3 430 245
Poids dette (années)	8,50	4,04	3,88	9,61	11,88	5,68	5,56	7,85	7,02	5,63	2,71	2,59	2,56	3,98	8,78	5,46

Compte administratif Budget Principal



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
R.R.F.	212 323	220 108	292 740	267 006	268 789	305 306	321 770	348 977	352 141	393 876	387 878	474 665	479 005	504 235	475 674	535 164
D.R.F.	223 773	198 288	208 984	207 631	207 538	246 447	246 551	262 880	256 651	347 701	296 441	276 097	290 211	278 776	257 426	274 151
Vente de l'eau	212 322	217 650	238 905	257 659	268 639	305 294	319 193	348 807	352 131	388 807	385 528	469 967	477 693	450 902	475 674	526 107
Epargne brute	-11 450	21 820	83 756	59 375	61 251	58 858	75 219	86 097	95 490	46 175	91 437	198 568	188 794	225 459	218 248	261 013
R.R.I.	212 779	20 650	373 939	0	401 660	187 241	5 067	141 937	29 461	51 430	418 308	16 001	113 801	261 683	398 390	612 398
D.R.I.	144 866	294 232	221 232	160 028	409 926	209 292	144 897	125 147	194 872	219 898	126 034	151 302	143 944	452 097	465 520	393 611
Dép.Equipt	69 285	232 816	149 163	82 100	324 832	111 699	38 308	14 011	78 986	99 050	0	7 035	5 384	308 320	311 316	264 698
Encours dette €	1 261 720	1 310 437	1 533 243	1 447 427	1 620 220	1 632 627	1 525 442	1 393 806	1 283 631	1 178 167	1 450 772	1 306 505	1 163 466	1 144 405	992 245	886 637
Poids dette (années)	-110,19	60,06	18,31	24,38	26,45	27,74	20,28	16,19	13,44	25,52	15,87	6,58	6,16	5,08	4,55	3,40
Prix du m3 HT €	0,61	0,67	0,80	0,80	0,95	0,95	0,95	1,00	1,20	1,20	1,40	1,60	1,60	1,60	1,82	1,82
Production eau m3						323 804	309 354	365 673	333 602	291 585	268 090	254 449	233 788	252 501	232 230	
Importations eau m3						14 630	12 518	8 780	11 045	15 005	16 395	15 816	17 561	17 653	16 719	
Conso.facturée M3	191 679	195 662	188 933	190 664	188 067	190 250	187541	195 508	191 365	195 972	192 015	184 787	165 480	173 437	193 342	171 654
Annuité dette €	116 109	134 095	137 679	138 824	159 413	168 845	164 213	169 000	115 886	169 873	189 394	178 678	178 975	183 521	148 951	137 037





	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
R.R.F. €	152 893	194 293	206 307	214 549	246 195	230 710	219 801	226 808	254 717	247 545	240 257	391 589	420 666	433 857	427 010	390 653
D.R.F. €	99 812	177 077	193 827	200 946	204 174	172 255	152 261	142 996	141 751	210 114	178 195	186 659	182 518	189 550	193 046	202 140
Vente de produits €	152 893	194 293	197 875	208 472	238 438	224 176	219 801	223 273	217 642	247 545	235 459	389 026	418 411	406 845	421 153	379 601
Epargne brute €	53 081	17 216	12 480	13 603	42 021	58 455	67 540	83 812	112 966	37 431	62 062	204 930	238 148	244 308	233 964	188 514
R.R.I. €	1 924 247	1 118 183	848 023	131 945	24 724	40 013	4 354	0	109 047	95 659	217 737	38 148	80 342	312 165	76 362	417 957
D.R.I. €	1 973 190	555 000	865 432	187 323	143 076	290 640	145 881	168 492	157 492	142 178	146 825	171 139	152 345	568 946	267 816	567 835
Dépenses d'équipt €	1 882 432	427 354	780 826	71 733	23 606	89 631	18 105	6 309	20 624	445	0	13 225	0	434 206	128 278	436 677
Encours dette €	1 674 328	2 342 973	2 505 637	2 417 340	2 325 164	2 228 928	2 125 659	2 023 521	1 885 620	1 799 506	1 886 761	1 756 140	1 621 715	1 514 770	1 399 657	1 242 141
Poids dette (années)	31,54	136,09	200,77	177,71	55,33	38,13	31,47	24,14	16,69	48,08	30,40	8,57	6,81	6,20	5,98	6,59
Prix du m3 HT	1,04	1,08	1,04	1,04	1,14	1,14	1,14	1,16	1,40	1,40	1,50	1,90	1,90	1,90	2,27	2,27
Volumes entrants m3/an							712 734	667 751	654 032	630 492	625 939	606 074	606 214	633 733	589 134	583 014
Cons.facturées m3	103 828	99 916	97 858	98 035	97 766	99 447	95 287	95 135	91 333	94 644	91 189	90 967	77 229	85 849	85 175	81 363
Annuité dette €	206 550	221 097	224 094	225 210	222 726	222 849	222 108	195 900	196 439	196 710	206 073	199 818	200 026	198 435	185 740	186 069

Compte administratif ASSAINISSEMENT - section Exploitation

